

*La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal

Paris, le 9 janvier 2017

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Les réseaux de chaleur constituent un vecteur indispensable pour exploiter massivement les énergies renouvelables thermiques dans les territoires et s'inscrivent pleinement dans le cadre de la politique de transition énergétique que je porte et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit notamment de porter la part des énergies renouvelables dans notre consommation finale brute d'énergie à 23% en 2020 et à 32% en 2030 et de multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid. Les pouvoirs publics encouragent particulièrement le développement des réseaux de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération. Ces objectifs sont déclinés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) que j'ai publiée le 28 octobre dernier.

Dans ce cadre, il est essentiel que l'ensemble des territoires s'engagent non seulement dans des actions de rénovation énergétique des bâtiments, pour contribuer à l'indispensable effort d'économies d'énergie, mais aussi en faveur du recours à des sources d'énergie renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins énergétiques de ces bâtiments.

C'est pourquoi, j'ai décidé de lancer une campagne de mobilisation pour développer la chaleur renouvelable et de récupération distribuée par réseaux dans les communes qui n'en sont pas encore équipées. C'est notamment la situation actuelle de votre commune.

Afin de vous aider à identifier et à mettre en œuvre les projets les plus pertinents, un dispositif de soutien a été mis en place et est à votre disposition pour faciliter vos investissements pour la création d'un réseau de chaleur, notamment :

- Les aides de l'ADEME qui permettent de soutenir les études d'opportunité et dans le cadre du Fonds chaleur, les investissements concernant la mise en place d'énergies renouvelables thermiques, de réseaux de chaleur et de solutions de récupération et de valorisation de la chaleur fatale : 660 projets de réseaux de chaleur ont ainsi reçu une aide depuis 2009, pour un montant total de 506 M€ ;
- Les prêts bonifiés de la caisse des dépôts et de consignations ;

Une TVA à taux réduit de 5,5 % applicable sur la fourniture de chaleur par les réseaux alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération assure l'attractivité et la promotion de la chaleur renouvelable pour ses utilisateurs.

Cet ensemble de soutiens techniques et financiers sans précédent doit vous aider à donner corps à vos actions pour la mise en œuvre de vos projets de territoires. Ils peuvent être complétés par les initiatives de financement des autorités régionales dans le cadre de leurs compétences, notamment la gestion déléguée des fonds européens.

J'ai demandé à l'ADEME de proposer un accompagnement personnalisé pour toutes les communes dans votre situation, à la fois pour vous aider à l'analyser et à définir en conséquence le projet le plus adapté, puis pour vous accompagner dans sa mise en œuvre.

Je vous invite donc à prendre rapidement contact avec la direction régionale de l'ADEME de votre territoire (voir la liste en annexe).

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sékolène ROYAL